



# BULLETIN

## POLICY

## POLITIQUE

ISSUE ÉMISSION	DATE		
156	2003	04	15
	Y-A	M	D-J

### What is new/changed?

Technical amendments to Commissioner's Directives 566-10 – Urinalysis Testing in Institutions and 566-11 - Urinalysis Testing in the Community.

### Why was the policy changed?

Commissioner's Directive 566-10 - Urinalysis Testing in Institutions was amended to reflect changes in test procedures, the random selection process and more flexibility in collecting samples. The annexes for both CD 566-10 and 566-11 were amended due to a revised list of drugs for testing purposes.

### How was it developed?

The need for the technical amendments was highlighted following a review of the policy by the Security Branch at National Headquarters.

### Accountability?

Institutional Heads are responsible for ensuring compliance.

### Who will be affected by the policy?

CSC staff involved in urinalysis testing in institutions.

### Expected cost?

No cost.

### Other impacts?

None.

### Qu'est-ce qui est nouveau ou a été modifié?

Des modifications de forme ont été apportées aux Directives du commissaire n<sup>os</sup> 566-10 – Prise et analyse d'échantillons d'urine dans les établissements et 566-11 – Prise et analyse d'échantillons d'urine dans la collectivité.

### Pourquoi la politique a-t-elle été modifiée?

La DC n<sup>o</sup> 566-10 - Prise et analyse d'échantillons d'urine dans les établissements a été modifiée en vue d'inclure les changements reliés à la procédure d'analyse d'échantillons, au processus de sélection au hasard et permettre une plus grande souplesse quant à la collecte d'échantillons. Les annexes des DC n<sup>os</sup> 566-10 et 566-11 ont toutes deux été modifiées en raison des changements apportés à la liste des substances intoxicantes.

### Comment la politique a-t-elle été élaborée?

La nécessité d'apporter ces modifications a été constatée lors d'un examen de la politique, effectué par la Direction de la sécurité à l'administration centrale.

### Y aura-t-il des comptes à rendre?

Les directeurs d'établissement veilleront au respect de la politique.

### Qui sera touché par la politique?

Les employés du SCC qui participent à la prise ou à l'analyse d'échantillons d'urine dans les établissements.

### Quels coûts prévoit-on?

Aucun.

### Y aura-t-il d'autres répercussions?

Aucune.

CONTACT :

Lynn Ménard

TEL./TÉL. :

(613) 992-0622